



Cs-OL 4/10/2020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Convoquée le 03 septembre 2020, après confirmation de la disponibilité de la grande salle de La Veyrière, pour la partie statutaire avec envoi de l'ordre du jour aux adhérents et le 04 septembre 2020 pour l'invitation à la réunion publique, selon la décision du Conseil d'Administration du 01 septembre 2020.

Informations communiquées par courrier papier ou électronique aux adhérents, aux Élus, aux Présidents d'association et aux autres invités ; annonces relayées électroniquement sur la Tournette de Ph. Mignotte semaine du 7/09 et « www.bienvivreaveyrier.org », et par voie de presse avec le Dauphiné Libéré du 15/09/20

Présents ou représentés :

1° Adhérents Présents :

Mmes N. Barbier, D. du Basset, G.Bodoy, S. Breton, M. Davigon, Gouverd , M. Kishazy , C. Labasse, , B. Lacombe, C. Lelarge , S. Mézan de Malartic, C.Moreau, B.Mulliez, ,C. Saulgeot, I.Serret, MM. F.Audéoud, J. Balastre, P. Barbier, D. Barriguan, M. Bodoy, A. Breton, D.Compagnon, L.Corneloup , G.Davignon ,L. Du Basset, J. Gouverd, O. Labasse,, Ch. Lacombe , J. Lelarge, B. Mathieu, R. Mézan de Malartic , M. Meyer, E. Miège, B.Moreau, J. Moreau, J. Oliver, ,G. Pernière, C. Saulgeot, JC. Secchi, R. Serret, G. Rollot, ...

Pouvoirs d'adhérents : M. Dufour, L. Billet, Ch. Billet, JP. Blanchet, M. Fraisse, Weite, M. Wotus.

Quorum 48/109. L'Assemblée peut se tenir valablement.

Excusés : P. Lachenal, C. Jalon, B. Sautier.

2° Invités : T. Terrier, Maire de Veyrier-du-Lac ; Anne -Violaine Dauer, 1^{er} maire adjoint ; Philippe Abrahami, maire adjoint, Vanessa Bruno, Maire Adjoint, Michel Madar, conseiller municipal.

Jérôme Gretz, 1^{er} Maire adjoint de Menthon-Saint-Bernard, représentant Antoine de Menthon ; Didier Sarda, Maire de Talloires-Montmin ; Philippe Franck, conseiller municipal,

Michel Demoustier, Président de l'ADEPT (Talloires-Montmin); JL Duplan, Président du Ski-Club, M et Mme Béraud, F. Fabre-Lorraine, S.Monge, M.Treves. N. Pescio, O.Tose, ...

Invités excusés :

Antoine de Menthon, Maire de menthon-Saint-Bernard, Morgane. Baumgartner, 5eme maire adjoint à Menthon, Frédérique. Lardet, Présidente du Grand Annecy, Véronique.Riotton, Députée, Jean-Paul Amoudry, Conseiller départemental,Président du Syane ; Claire Rigal, Maire Adjoint VdL, Karine Boluktas, Maire adjoint VdL ; Sylvie Aussedat, Présidente de la Bibliothèque.

1ère partie : ASSEMBLEE STATUTAIRE

(ODJ adressé avec la convocation le 03 septembre 2020)

Le Président ouvre la séance en saluant et remerciant de leur présence, malgré la brièveté de prévenance pour cause d'autorisation tardive (mesures sanitaires vs Covid), les adhérents et les nombreux élus, officiels et invités ; c'est la première fois depuis une trentaine d'années que BVV accueille, pour son AG, autant d'élus, du village et de la Rive Est.

Les documents présentés, disponibles préalablement sur demande, sont remis en version papier à l'entrée de la salle à côté des listes de présence pour celles et ceux qui ne les auraient pas. Le diaporama présenté en animation de l'agenda et en soutien visuel des interventions sera mis en ligne sur le site internet de l'association sous 8 jours à la rubrique « actualité ». La séance est ouverte à 18 h15.

1° Approbation formelle du procès-verbal de la précédente AGO du 28 mars 2019

Le projet (Réf.cs-ol 7/04/2019) a été mis en ligne en avril 2019 sur www.bienvivreaveyrier.org , et envoyé aux adhérents après validation des administrateurs. Il est approuvé formellement à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

2° Rapport moral du Président, d'une AG à l'autre.

Le Président débute son rapport par 2 citations : « *Tout homme a un rendez-vous quotidien avec le paysage qu'il habite* » (S.Tesson), « *La ville appartient à ses habitants* » (D.Perrault) et un constat : la mutation accélérée de Veyrier du lac, non exempte d'atteintes au cadre de vie et à la qualité de vie des habitants, au patrimoine naturel, au grand paysage de la rive Est. Les actions et propositions de BVV, depuis la dernière AG en 2019, sont résumées dans les 7 chroniques du **Blog** (<https://bienvivreaveyrier.blogspot.fr>) et 12 articles de presse qui en reprennent les thématiques principales (politique globale de mobilité et circulation apaisée pour les habitants, « trafic déduit » vs « trafic induit », LOLA, PDU, démocratie informée, bonnes pratiques de gouvernance, transport ferroviaire et TC, aménagements cyclables et voie verte, navettes lacustres, ports...).

La morale de l'histoire et celle du Président : « **Travailler ensemble pour protéger le cadre de vie et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants** »

→ **Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.**

Distribué à l'entrée, il sera joint en annexe du PV et mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org, rubrique CA et assemblées générales, « AG 2020 », après un passage à la rubrique « actualités »

3° Rapport d'activités 2019

Le Vice-Président Claude Saulgeot énumère les faits marquants de l'année 2019, les satisfactions obtenues suite à nos demandes et les actions à poursuivre ; le fait marquant de l'année 2019 est l'amélioration significative des transports collectifs sur la rive Est, demandée par BVV au Président Rigaut lors des travaux du PDU du Grand Annecy.

→ **Le rapport d'activités 2019 est adopté à l'unanimité** ; il a été distribué à l'entrée ; joint en annexe du PV il sera mis en ligne sur le site internet.

4° Rapport financier 2018

Le Trésorier Jean Claude Secchi présente le rapport financier préalablement approuvé par le bureau. Le compte de résultats se caractérise par :

Produits : 1835,52 €, dont 1726 € de cotisations (109 adhérents) et dons

Charges : 1361,41 € (assurance, frais généraux, cotisations associations, conférence de presse, entretien site)

Solde de l'exercice : + 474,11 €

Après affectation de l'excédent de l'exercice 2019, les fonds propres s'élèveront à +14606,48 €

BVV rappelle que l'association agréée n'a jamais demandé de subvention pour ne pas grever les finances des habitants et par principe d'indépendance et de liberté d'expression.

→ **Les comptes de l'exercice 2019 sont approuvés à l'unanimité et le solde abondera le fond de réserve**

5° Montant des cotisations 2021

Après avoir rappelé que le vote des cotisations de l'année 2021 se fait au cours de l'AGO de 2020 afin de pouvoir les appeler en début de l'année 2021 sans attendre la tenue de l'AGO, **le Président remercie les 109 cotisants de BVV en 2020**, record d'adhésion depuis 1987, et propose de maintenir les montants de cotisations 2021 aux mêmes niveaux que ceux des années antérieures de sa présidence : Membre actif : 15€, couples et /ou cotisation de soutien 30€, membre bienfaiteur >> 30€ Il remercie les retardataires pour 2020.

→ **La résolution est adoptée à l'unanimité**

6° Renouvellement du conseil d'administration

Les mandats administrateur en cours (7) sont : L.Billet, G. Davignon, O.Labasse, M.Kishazy, Ch. Lacombe, J. Lelarge, J-C. Secchi.

Les mandats à échéance (3) sont : M. Bodoy, démissionnaire car élu au conseil municipal, M. Meyer qui ne souhaite pas se représenter tout en restant adhérent et C. Saulgeot qui se représente.

Olivier Labasse remercie Michel Bodoy et Michel Meyer de leur implication dans la marche de l'association.

Nouvelles candidatures (3) : Nicole Barbier, Brigitte Lacombe et Luc Corneloup qui se présentent aux adhérents , avant qu'il ne soit procédé aux votes.

→ **C.Saulgeot est réélu à l'unanimité.**

→ **N. Barbier, B.Lacombe, L. Corneloup, sont élus, chacun à l'unanimité.** Tous sont vivement félicités
Le conseil d'administration de BVV compte désormais 11 membres.

2ème partie : LE DEBAT « Enjeux pour mieux vivre à Veyrier du lac et sur la rive Est »

Olivier Labasse ouvre ce débat en rappelant le « **cahier des charges BVV en vue des Municipales** » présenté et discuté lors de la réunion publique organisée par BVV le 17/01/2020 et la « **Charte de participation du public pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie** » (Ministère de la transition écologique et solidaire), qu'il a lui-même signée le 15/10/2018 lors

de la concertation organisée sous l'égide de la CNDP à propos de LOLA et PDU du Grand Annecy.

Après avoir, une nouvelle fois, mis en exergue la confusion persistante entre « urbanisation et urbanisme », à Veyrier-du-Lac comme sur le bassin du Lac d'Annecy, le Président rappelle que BVV a beaucoup travaillé sur la prospective urbanistique (en 2014, 2015, 2016), le PLU, les OAP, le port, le SCoT, le PDU....et que l'urbanisation galopante avait été le motif du rejet par l'Etat en 2007 de présenter la candidature du lac au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sans qu'aucune leçon n'en ait été tirée localement depuis. Devant l'inquiétude face au nombre de PC accordés et de chantiers ouverts en fin de la mandature précédente, **Le 1er vœu de BVV est qu'un pointage annuel du nombre de permis de construire attribués par la Mairie versus les autorisations du SCoT soit rendu public.**

Il poursuit sur la politique des transports qui est une des composantes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en insistant particulièrement sur le trafic automobile (13557 véhicules/jour en moyenne sur la RD 909 à Veyrier et 22072 en jour de pointe). Le trafic de masse en été de la voie « verte » autour du lac est pointé : 1 100 000 passages en 2018 à Sevrier, 800 000 à Chavoires en 2109 (avec une augmentation de + 60% par rapport à 2018), comme l'accidentologie inhérente à la conception de l'infrastructure et à la médiocre réalisation de quelques sections de la rive Est, ainsi que la dangerosité pour les piétons, grands oubliés du tour du lac, malgré les engagements et l'obligation du SILA, et pour les habitants, une espèce à sauvegarder. **2ème vœu de BVV : priorité aux habitants, priorité aux piétons, priorité aux transports collectifs** dans une vision d'aménagement du territoire voulu. Pour un Veyrier « marchable ».

3ème vœu : traiter le plan de circulation de Veyrier-du-Lac dans sa globalité (œur et périphérie sont indissociables) et la complexité des flux et modes ; répondre aux besoins de mobilité de gens différents et aux besoins multiples d'une même personne (trajets pendulaires domicile-travail, écoles, gares, courses, promenades, loisirs...) par la multimodalité et l'intermodalité. On se reportera à l'enquête de BVV en 2015-2016 sur les souhaits des habitants en matière de TC et à la note de position « **Veyrier-du-Lac : une politique de mobilité globale et un plan de circulation apaisé pour les habitants** » (www.bienvivreaveyrier.org).

G. Davignon plaide pour que Veyrier-du-lac situé entre lac et montagne restaure les chemins et sentiers pour la qualité de vie des veyrolains, le retour à un tourisme résidentiel dans le village et le développement de l'écotourisme ; il ajoute un mot pour la route panoramique de la Corniche (ainsi baptisée par BVV en 2015) et le projet BVV sur la zone d'OAP de la Ravoire.

Pour conclure, le Président fait l'historique des ports à Veyrier et celui, récent, du port de plaisance principal dévasté partiellement (35%) par une tempête en juillet 2019 puis détruit (à 100%) inutilement, hâtivement et brutalement par l'ancienne municipalité.

Le diaporama de cette 2^{ème} partie de réunion publique sera mis sur le site de BVV.

Thomas Terrier, Maire de Veyrier-du-Lac, félicite BVV pour la somme de travail réalisée par l'association qu'il qualifie de « partenaire incontournable ». Il annonce un séminaire des conseillers municipaux puis des commissions sur les thèmes de la traversée du village (centre village), des routes du haut et du bas, du presbytère, de l'école, du devenir de la Villa du Lac, de la fibre optique, de l'aménagement de la voie verte, de la place de la Poste (que la mairie souhaite conserver), du rôle de notre forêt, de la prévention des incendies. La parole est donnée à Didier Sarda, Maire de Talloires-Montmin et VP délégué « mobilité » du Grand Annecy, qui fait partager sa vision pour le bassin du Lac et la rive Est. Plusieurs points sont assez proches de ceux exposés par BVV : limiter la circulation automobile, problème amplifié par le tourisme de masse saisonnier (« Plus d'excursionnistes à la journée en voiture sur la cluse du Lac »), la mise en place de parking relais en périphérie du bassin du lac (étudier les possibilités avec les entreprises d'utiliser leurs parkings en week-end, ...), distinguo entre habitants, touristes et transit pour le parking, protection des sites naturels...

La parole est ensuite au public. Plusieurs questions sont posées aux intervenants de BVV et aux deux Maires. Parmi elles : une requête, soutenue par BVV, contre un projet immobilier sous la mairie qui nuirait à la vue sur le lac depuis l'esplanade (réponse du Maire en relation avec BVV), le nombre alarmant de chantiers et de grues, l'arrivée de la fibre chez tous les veyrolains (prévue initialement en 2025, M. le Maire l'a promise pour 2022), les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (enclenchée largement et pour tous en 2022) sur les finances de la commune, les navettes lacustres (lignes régulières vs taxis), la limitation des locations de courtes durées type Airbnb, voire l'interdiction d'activité commerciale à 100% de bâtiments ou villas dédiées (concurrence déloyale avec l'hôtellerie et troubles de voisinage parfois insupportables pour les voisins), quelle concertation pour l'avenir du Presbytère alors qu'une option médicale aurait été prise ?...

Les échanges se poursuivent courtoisement entre les participants et les élus, dans la cour d'entrée de la Veyrière, autour du verre de l'amitié jusqu'à 21h. La concertation a été de mise lors de cette soirée publique. Merci à toutes et tous pour cette AG « nouvelle manière ». **Le lieu est une composante du lien.**

Le Bureau de BVV.